

ANNEXE 4



Centrafrique

**Le président de la Ligue des droits de l'Homme
élu président du Conseil national de transition**

**N° 272
du 17/06/2003**

Créé en avril par décret présidentiel, le **Conseil national de transition (CNT)** a pour principale mission, après la dissolution de l'Assemblée nationale consécutive au coup d'Etat du 15 mars, «d'assister le président de la République dans sa fonction législative». Composé de 96 membres issus de toutes les composantes de la nation (partis politiques (15 membres), syndicats, confessions religieuses, commerçants, organisations des droits de l'Homme, magistrature, etc.), il doit aussi assister le gouvernement dans la rédaction de l'avant-projet de la nouvelle Constitution et préparer les prochaines élections générales. L'avocat **Nicolas Tiangaye**, président de la **Ligue centrafricaine des droits de l'Homme (LCDH)** depuis une décennie, a été élu le 14 juin président du CNT. Le premier vice-président est un magistrat, **Justin N'djapou**, et le deuxième vice-président est **Charles Massi**, président du **Forum démocratique pour la modernité (FODEM)**. Militaire de carrière, il avait été condamné à mort à la suite de la tentative de coup d'Etat de mai 2001, alors qu'il se trouvait en France à cette époque pour raisons de santé.

Sommaire CENTRAFRIQUE

Sommaire Home Page